



Cdi sans domicile, démission en hiver

Par **Callou34**, le **29/09/2023 à 22:32**

Bonjour, je suis actuellement en cdi dans le 34 (originaire du 17) sans domicile fixe, ma mère est seule en ceinte et malade à la campagne.

Je pense retourner chez moi pour d'une part aider ma mère et l'hiver venu ça va être plus difficile sans domicile.

Je serai donc obligé de démissionner est ce que j'aurais droit au chômage le temps de trouver un boulot dans le 17.

Merci.

Par **Marck.ESP**, le **30/09/2023 à 07:58**

Bonjour et bienvenue

Si vous déménagez pour aider un parent, cela peut être considéré comme une "cause réelle et sérieuse" de démission. Dans ce cas, vous pourriez être éligible aux allocations chômage, sous réserve de remplir les autres conditions requises.

Renseignez vous directement à la source... Pôle emploi.

Par **P.M.**, le **30/09/2023 à 08:52**

Bonjour,

Je ne connaît pas la notion de cause réelle et sérieuse de démission...

Je ne connais que les démissions considérées comme légitimes pour être indemnisé par Pôle Emploi qui figurent dans [ce dossier](#)...

La situation que vous évoquez n'y figure donc pas...

Par **Callou34**, le **30/09/2023** à **11:30**

Merci.